

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Août 2020

PRESENTS : M. Olivier YZANIC, M. Jean MASSON, M. Sébastien OLLIVIER, Mme Hélène-Catherine BERTON, Mme Christelle MARTEL, M. Bernard LEULLIETTE, M. Daniel LOTTEAU, Mme Cindy BLARY, M. Xavier DESRUENNE, Mme Anne GRAVELINE, M. Eric DUCLAYE

Arrivée en retard : Mme Véronique PAMART

EXCUSE(ES) : M. Thierry BUISSE, Mme Pamela MOHAMED

ABSENTE : Mme Valérie HUART

PROCURATIONS : Mme Pamela MOHAMED à M. Olivier YZANIC

Secrétaire de séance : Mme GRAVELINE Anne

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2020

- **question posée** : certains votes comportaient 15 voix pour et d'autres 14 voix pour pourquoi cette différence ?
- **réponse** : concernant les délégations au Maire, Monsieur YZANIC ne prenait pas part au vote

POINTS MODIFIES

Monsieur YZANIC demande si on peut aborder le point concernant le délégué du Parc Naturel de l'Avesnois qui n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Mais comme cela soulève plusieurs questions, il décide de le reporter au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est changé (3-2-1)

1) TRAVAUX A L'ECOLE

Les ordres de service concernant la 2^{ème} tranche ont été envoyés aux entreprises le 01/07/2020

Le dossier « emprunt » est arrivé en Juin 2020.

Il s'avère que le projet de construction et de réhabilitation de l'école est démesuré par rapport aux projections de la natalité.

Madame GRAVELINE a rencontré l'architecte Monsieur MARGUIER suite à des anomalies détectées lors de la consultation du dossier.

- différence entre OS et tableau récapitulatif
- quantité travaux supplémentaires pour validation à prévoir
- toiture 65K€
- placards 42 K€
- des modifications sont envisageables
- contrôle toiture (ouvrage réalisé par RHONELLE TOITURES il y a 25 ans)
- avis d'un couvreur qui indique qu'elle peut tenir encore 2 x 25 ans
- réponses architecte : attendues pour éventuelle modification travaux prévue
- les subventions attribuées sont liées au montant des travaux effectués
- la commune pourrait obtenir 73 % du montant total

Précision apportée par Monsieur DESRUENNE :

- l'architecte nous a informé qu'aucune rénovation n'est prévue pour la salle informatique utilisée par le club informatique
- la modification des toilettes va être faite sans surcoût (cuvettes trop basses)
- OS + 13 K€ menuiseries mais nous n'en connaissons pas la raison
- Monsieur YZANIC précise que concernant le lot n° 7 GROSFILS l'OS n'a pas été signé par Monsieur SIMON (cet OS est toujours en attente)
- le contrat pour le prêt n'est pas signé, Monsieur YZANIC n'a pas la délégation

Madame GRAVELINE précise qu'une réfection d'un grand nombre de salles est prévue par rapport à l'usage.

Monsieur YZANIC indique que le nombre d'élèves inscrits est de 140-144.

Monsieur LOTTEAU précise que les 2 salles situées à l'étage du nouveau bâtiment sont bien prévues pour une utilisation comme salle de classe et non comme des salles de réunion.

Madame GRAVELINE indique que la mise en place de la 2^{ème} phase des travaux est prévue 1^{er} septembre/1^{er} octobre.

Monsieur LEULLIETTE précise que le montant du prêt des travaux est à revoir selon les décisions qui seront prises.

2) EMPRUNTS EN COURS

Monsieur LEULLIETTE a fourni un tableau permettant de visualiser le détail des emprunts.

Une discussion s'en suit concernant le rachat des prêts.

Monsieur DESRUENNE aborde le sujet de la maison médicale.

1 kiné est parti mais le loyer court toujours pour l'instant.

La maison médicale coûte 700 €/an à la commune en tenant compte des impôts fonciers. (si tous les loyers sont réglés).

Il semble difficile de trouver 1 nouveau kiné, de ce fait il manquera 3.000 €/an.

La question se pose de savoir pourquoi les emprunts n'ont pas été rediscutés. (certains taux élevés 5,20 %).

Lors de la construction de la salle des sports un argument avait été avancé : l'attribution de 85 % de subventions et que par conséquent celle-ci ne coûterait presque rien ET pourtant un emprunt a été contracté jusqu'en 2036.

Monsieur LOTTEAU indique que l'équipement coûte très cher mais il est d'une grande utilité pour l'école et les associations.

3) PROJET D'AUDIT FINANCIER

Monsieur le Maire rappelle que lors de la campagne électorale un certain nombre d'habitants ont demandé quelle était la situation financière de la commune.

Une analyse financière aurait pu être réalisée par les élus en charge du budget mais cela n'aurait sans doute pas été bien perçu par les administrés qui auraient pu invoquer que les chiffres présentés ne relataient pas la réalité.

Monsieur le Maire indique que le taux d'endettement de la commune en 2018 était de

990.420 € soit 764 € par habitant

L'épargne dont disposait la commune a baissé du fait de la réalisation de la tranche ferme de l'école d'où des indicateurs moins bons.

La salle de sport et la maison médicale pèsent également en terme financier.

Il faut voir également s'il est possible de diminuer les charges de fonctionnement.

Exemple : les assurances 40 K€ par an à revoir éventuellement

Il serait souhaitable de recourir à un œil d'expert extérieur indépendant pour évaluer la santé financière de la commune et se projeter pour déterminer notre marge de manœuvre (ex : voirie qui nécessite des travaux).

La 1^{ère} phase → consistera en une réunion de lancement, à une collecte de documents.

La 2^{ème} phase → la société procèdera à une analyse à fin 2019 (ratios principaux, analyse comparative des communes de la même strate dans le département et la CCPM) et à une mise en perspective des relations financières EPCI-CCPM.

La 3^{ème} phase → déterminera les marges de manœuvre et se terminera par une présentation au Conseil Municipal.

Monsieur LOTTEAU précise qu'ORSINVAL fait appel au percepteur.

Monsieur LEULLIETTE précise que le percepteur analyse la situation financière de la commune mais ne fait pas de projections.

Monsieur DESRUENNE et Madame BERTON précisent qu'il serait préférable de demander un avis indépendant.

Monsieur YZANIC ne souhaite pas la dérive du taux d'endettement de la commune.

La société KPMG procèdera surtout par visioconférence pour faire baisser les coûts.

Son intervention coûterait 4.455,00 € T.T.C.

Le démarrage de l'étude pourrait commencer le 17 Août jusque mi-septembre.

Au terme de cette étude, il sera possible de savoir les projets qui seront réalisables.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le recours à cette société.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire présente la liste des titulaires et suppléants sortants.

La commune doit proposer 24 noms aux services des impôts.

Lesquels en sélectionneront 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

Un point est fait sur les sortants pour évaluer qui souhaiterait poursuivre.

La commission se réunit une fois par an pour évaluer les habitations dans le village et estimer la valeur locative de chaque bien.

La commune a jusqu'au 10 Septembre pour se positionner.

5) COMITE SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal doit voter pour le grand électeur qui représentera la commune.

Monsieur LOTTEAU avait cette fonction lors du précédent mandat. Il explique que les budgets sont ficelés et que des travaux sont prévus 2021-2022.

Ce poste est très important, il faut disposer de temps et de contacts.

Les réunions se déroulent vers 16 H/17 H à la salle des fêtes d'Avesnes-Sur-Helpe jusqu'à la fin des points (récurrence selon les travaux engagés dans la commune).

Réponse à donner avant le 11 Septembre.

Monsieur DESRUENNE demande l'avis de M. MASSON et à M. DUCLAYE qui pourrait être suppléant. Tous 2 se positionnent comme candidats.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la représentation de la commune par M. MASSON et Monsieur DUCLAYE est son suppléant.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) et 7) RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE D'UN COMMERCANT ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Si le Conseil Municipal est d'accord, fournir électricité par le biais du compteur forain.

L'assemblée demande à Monsieur LOTTEAU le fonctionnement : 2 x 6 mois puis le couper et le remettre en place.

Monsieur DESRUENNE demande le coût de cette opération.

Madame BERTON demande le coût de l'abonnement.

Le coût s'élèverait à 23€/mois pour la commune et une proposition peut être faite au commerçant à raison de 10 € par mois(transfert de charge).

M. LOTTEAU demande si un contrat sera établi.

M. DESRUENNE indique qu'il faudra le préciser au commerçant.

M. LOTTEAU indique que la location (droit de place) doit comprendre l'électricité car la revente d'électricité est interdite en France (compteur Linky avec paiement au prorata).

Mme BERTON demande si le commerçant a demandé ce raccordement.

M. YZANIC précise qu'il n'a pas présenté de demande mais que l'utilisation du groupe électrogène est gênant.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8) CADEAUX OFFERTS A L'OCCASION DE NAISSANCE, UNION, ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Monsieur le Maire propose de remettre un cadeau de naissance au 3^{ème} mois de l'enfant plus une photo.

Il propose également la remise d'un cadeau aux mariés, aux pacsés et personnes fêtant leurs 50 et 60 ans de mariage.

Madame BLARY demande s'il est possible de remettre une gerbe lors d'un décès le jour de la toussaint. Une gerbe sera déposée sur les tombes des personnes décédées depuis l'élection du maire le 04 Juillet.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9) VALEUR DES CADEAUX

Monsieur le Maire propose la somme de 50 € maximum par cadeau.

POUR 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10) QUESTIONS DIVERSES

- Retour de l'avis des administrés sur l'extinction de l'éclairage public.
 - Les habitants se plaignent : trop sombre, peur.
 - Monsieur LOTTEAU a conseillé à la C.C.P.M d'attendre l'installation de compteurs LINKY mais celle-ci n'a pas voulu donner suite.

L'avis des administrés est à faire remonter à la C.C.P.M.

Ne pas avoir d'éclairage nocturne est bien pour la faune nocturne, pour l'observation des étoiles et on constate moins de cambriolages.

- Le Docteur ZAMBONI et le Docteur BERTON qui ont pris leur retraite cette année ont conseillé aux patients de se diriger vers le Docteur LEMAIRE de VILLERS-POL.

Le Docteur LEMAIRE ne prend plus de nouveaux patients depuis fin juillet y compris des habitants de VILLERS-POL.

Il faut donc envisager l'installation d'un deuxième médecin à VILLERS-POL.

Monsieur YZANIC demande si un membre du Conseil Municipal souhaiterait aborder un autre point

- Monsieur DESRUENNE informe :
 - que du raticide est à la disposition gratuite des habitants

→ informe le conseil municipal de l'état du clocher de l'église

VILLERS-POL, le 18 Août 2020

Le Maire :

Olivier YZANIC